

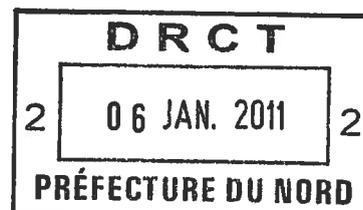
# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1, rue du Ballon 59034 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b>
--	---

Comité Syndical du 22 octobre 2010

Délibération n°8-2010

**Objet : COMPTE DE GESTION 2009**



Le vendredi vingt deux octobre deux mille dix à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

**Titulaires présents : 23**

MM. BAILLOT, BOUREL, CACHEUX, DAVOINE, DEBREU, DESMAZIERES, DUCROCQ, DURAND, DUSAUSOY, ELEGEEST, FOUTRY, GRAS, HENNO, LEFEBVRE, LOOSVELT, MERTEN, MONNET, PAURON, PROCUREUR, SEGARD, TIR, VANDIERENDONCK et VERCAMER.

**Titulaires excusés : 34**

**Suppléants votants : 10**

Mme RINGOTTE pour M.MUTEZ, M.BARRET pour M.DAUBRESSE, M.COGET pour M.RUANT, M.DERONNE pour Mme LINKENHELD, M.DUBUISSON pour M.JANSSENS, M.GABRELLE pour M.BOCQUET, M.HAYART pour Mme SCHARLY, M.HUCHETTE pour M.WOLFCARIUS, M.VERBRUGGE pour M.BAERT et M.VERDONCK pour M.HAESEBROECK.

**Secrétaire de séance : M. Luc FOUTRY**

**Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 11 octobre 2010**

**Nombre de délégués en exercice : 57**

**Publiée le : 22 octobre 2010**

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

## Rapport de Madame la Présidente

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

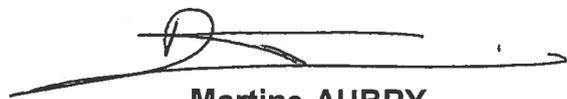
Considérant que :

- les résultats du compte de gestion du Receveur et du compte administratif sont identiques par chapitre en section de fonctionnement,

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les sections du budget,
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives,

le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009, qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 96.449,58 € au 31 décembre 2009, a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.



**Martine AUBRY**  
Présidente du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole